



REGLEMENT GENERAL – Année 2015

Course de Tracteurs tondeuses

1- Généralités

Le principe de la manifestation consiste en une course de machines autoportées sur un circuit de plusieurs centaines de mètres. Les organisateurs sont seuls juges, et de ce fait, aucune réclamation ne sera prise en considération. La transgression d'un seul des articles du présent règlement entrainera l'exclusion du participant.

Cette manifestation étant davantage un spectacle qu'une course, la courtoisie et la bonne humeur tout au long de la journée est demandée.

2- Inscriptions

Les pilotes engagés doivent être âgés de plus de 14 ans. Les enfants mineurs devront obligatoirement fournir une autorisation parentale (modèle fourni en annexe).

Les participants doivent obligatoirement fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des sports mécaniques de moins d'un an.

Pour pouvoir participer à la course de tracteurs tondeuses, chaque équipe doit remplir un bulletin d'inscription et s'acquitter des frais d'inscription (25€ par équipe de 3 pilotes).

Un tracteur tondeuse peut être conduit par plusieurs pilotes à tour de rôle (maximum trois). Le changement de pilote doit se faire moteur coupé uniquement dans la zone des stands. Le nombre de changements n'est pas limité.

Chacun des pilotes engagés doit signer une décharge aux organisateurs les déclinant de toutes responsabilités en cas d'accident ou de dommages occasionnés à sa machine ou au pilote. Pour sa sécurité, le pilote veillera à être couvert par sa propre assurance. Chaque pilote devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile avec son inscription.

Les organisateurs souscrivent une assurance couvrant uniquement les risques d'accidents ou de dommages causés à des tiers (spectateurs, commissaires de piste) ne participant pas à la course.

Seuls les inscrits sont autorisés à concourir.

3- Déroulement de la course

La course amateur se divise en 2 manches de 120 minutes durant lesquelles les pilotes roulent sur une piste de 1000 mètres maximum. Ce circuit présente une largeur de 4 mètres minimum et comporte une ligne droite d'une longueur maximale de 50 mètres. Le nombre de participants étant inconnu à ce jour, les organisateurs se réservent le droit de modifier le nombre de manches ou de limiter le nombre de participants à une seule manche pour assurer la sécurité des participants et du public ou d'annuler la course.

Le départ est un départ arrêté. A la levée du drapeau vert, les autoportées prennent le départ. La manche dure 120 minutes. Au terme de ces 120 minutes, le drapeau noir est agité, les pilotes doivent immédiatement arrêter leur machine et couper le contact.

Au terme de chacune des manches, un classement provisoire est établi et validé par les commissaires de courses en fonction du nombre de tours effectués. L'équipage vainqueur est celui qui comptabilise le plus grand nombre de tours.

4- Consignes de sécurité

Avant le départ, les commissaires vérifient la bonne tenue vestimentaire des pilotes, ainsi que le port du casque.

Afin d'éviter tout incident, les participants doivent rouler au pas dans les stands. Entre les manches, les machines doivent être à l'arrêt. Les tracteurs tondeuses doivent circuler uniquement dans l'enceinte des stands et du circuit. Les participants ne doivent, en aucun cas, déplacer les barrières de sécurité.

La consommation d'alcool par les pilotes est strictement interdite. Tout pilote ou mécanicien qui serait en état d'ébriété sera immédiatement exclu de la compétition sur décision des organisateurs.

Des extincteurs à poudre sèche doivent être à portée de main des commissaires de surveillance et du directeur de course.

En cas de renversement d'une machine ou d'obstruction de la piste pour une raison quelconque, la manche peut être arrêtée. Dans ce cas, elle reprendra une fois le pilote et sa machine évacués.

Aucun plein d'essence ne se fait sur la piste. Le ravitaillement des machines doit se faire dans un enclos approprié à cet effet. Il est obligatoire d'éteindre le moteur du tracteur tondeuse pour faire le plein. Les équipes doivent se limiter à vingt litres d'essence en jerrican (bidon plastique interdit). Pendant la durée de l'épreuve, aucun mécanicien n'est toléré sur le circuit.

Code du drapeau :

- Drapeau rouge agité : arrêt immédiat de la manche. Les machines doivent toutes s'immobiliser immédiatement et garder la place qu'elles ont.
- Drapeau vert : départ, tout va bien.
- Drapeau jaune : attention, danger sur la piste mais n'entraînant pas l'arrêt de la manche. Le doublement est interdit.
- Drapeau noir : fin de la manche.

Le directeur de course peut à tout moment interrompre l'épreuve à l'aide du drapeau rouge si la sécurité ne peut plus être garantie ou pour évacuer une machine de la piste.

Une ambulance sera présente durant toute la durée de la manifestation.

5- Les commissaires de surveillance

La course sera surveillée par 7 commissaires de surveillance, dont un directeur de course. Chacun des commissaires est doté d'un drapeau rouge. Dans le cas où les conditions de sécurité ne seraient pas respectées (renversement d'une machine, projection d'objet dangereux sur le circuit, départ d'incendie, présence d'une personne non autorisée dans l'enceinte du circuit, etc.), les commissaires agiteront leur drapeau rouge.

Chaque commissaire note les irrégularités commises par les concurrents et en rend compte en fin de manche au directeur de course.

Les commissaires peuvent assister les pilotes mis en difficulté par la configuration du terrain mais ne les autoriseront à entreprendre des manœuvres que si la piste est libre.

Par sécurité, les commissaires sont équipés d'un gilet fluorescent et sont protégés par deux balles carrées (350kg chacune). Ils possèdent également un extincteur.

6- Equipement

Les pilotes auront l'obligation de porter au cours de la course :

- Des gants de protection
- Un casque moto (de préférence intégral)

Il est fortement conseillé de porter :

- Une combinaison (short, les manches courtes et autres vêtements ne couvrant pas l'intégralité du corps sont proscrits)
- Des chaussures de sécurité (haute de préférence) ou des bottes de moto. Les baskets sont tolérées.

Si un pilote ne respecte pas ces règles fixées par les organisateurs, ces derniers lui interdiront l'accès à la piste et empêcheront le pilote de participer aux manches de la course.

La taille des numéros de course doit être de 12 cm minimum et ces numéros doivent être disposés devant, de chaque côté et derrière le siège du tracteur tondeuse.

7- Tracteurs-tondeuses

La course est ouverte à tous types de tracteurs-tondeuses, sans restriction de marque ou de type.

Cependant, les machines doivent respecter les conditions suivantes :

- Garder son châssis et sa carrosserie d'origine
- Avoir une puissance maximale de 18 chevaux. Le moteur doit être lié à une marque de tracteur tondeuse et se trouver à son emplacement d'origine. Tout autre moteur est interdit.
- Etre dépourvu de coupe ou toute partie tranchante (lames, etc.)
- Etre équipée de pare-chocs à l'avant et à l'arrière ainsi que de protections latérales entre les roues
- Etre muni d'un coupe-circuit permettant l'arrêt instantané du moteur en cas d'éjection du pilote de la machine

Les commissaires sont en mesure de renvoyer un tracteur tondeuse aux stands s'il leur paraît dangereux.

Chaque équipe doit avoir son carburant et ses pièces de rechange.

Chaque tracteur fera l'objet d'un contrôle technique effectué avant le début des courses par le commissaire technique des organisateurs. Ce dernier a la possibilité d'interdire au pilote de participer à la course si sa machine n'est pas conforme au règlement.

8- Comportement sur la piste

Le fair-play est une valeur importante dont les pilotes doivent faire preuve durant la course. Une conduite dangereuse ou le non-respect des consignes des commissaires de course entraînera l'arrêt immédiat de la manche en cours et l'exclusion du pilote responsable de l'infraction commise. Cette exclusion peut concerner uniquement la manche considérée, ou la totalité des manches de la journée.

Toutes poussettes volontaires et intempestives ou comportement dangereux seront sanctionnés par deux avertissements. Le troisième avertissement entrainera l'exclusion du pilote.

Aucun pilote ne peut conduire sur le circuit entre les manches.

Enfin, un comportement exemplaire est de rigueur afin d'assurer la sécurité de tous.

9- Divers

Les participants doivent être présents sur le circuit avant 9h le dimanche 13 septembre 2015. Une participation de **25 € par équipage** sera demandée par l'organisateur.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être fournie à Jeunes Agriculteurs du Loiret.

Les pilotes doivent avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir signé avant de participer à la course.

NOM DU CHEF d'EQUIPE :..... PRENOM :

Adresse :

Téléphone :

Date de naissance :

Tracteur :.....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte l'ensemble des conditions et décharge le comité organisateur JA de toutes responsabilités en cas de dégâts sur mon véhicule et en cas d'accident impliquant mon véhicule qui occasionnerait des blessures sur ma personne.

Je déclare avoir 16¹ ans ou plus et être couvert par mon assurance en cas d'accident (Joindre une attestation d'assurance).

Date :

Signature :

¹ Pour les enfants mineurs, joindre obligatoire une autorisation parentale.

INSCRIPTION – RESPONSABILITE – DECHARGE

Course de tracteurs tondeuses

PILOTE N°1

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
N° de Police d'Assurance :
Nom de la Compagnie d'Assurance :

PILOTE N°2

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
N° de Police d'Assurance :
Nom de la Compagnie d'Assurance :

PILOTE N°3

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
N° de Police d'Assurance :
Nom de la Compagnie d'Assurance :

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné(e)....., participant à la course de tondeuses autoportées du Dimanche 13 septembre 2015 à Saran : accepte les risques sur le circuit. Dégage en conséquence l'organisateur et ses partenaires de toute responsabilité, en cas d'accident de quelque nature que ce soit (matériel ou corporel). Renonce à tout recours contre les organisateurs et le propriétaire du circuit. Les dispositions qui précèdent, valent que le véhicule utilisé soit conduit par moi-même ou par toute autre personne. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif à la piste et aux consignes de sécurité d'usage à la pratique de la conduite sur circuit. Je m'engage à respecter toutes prescriptions ainsi que toutes règles de sécurité y afférentes.

Fait à, le / / 2015

PILOTE 1 (signature)

PILOTE 2 (signature)

PILOTE 3 (signature)

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Lu et approuvé

L'inscription prendra effet officiellement dès réception de la présente fiche d'inscription accompagnée du règlement signé, du certificat de non contre-indication à la pratique des sports mécaniques, d'une attestation d'assurance et de l'autorisation parentale².

A envoyer par mail à jeunes-agriculteurs-45@orange.fr ou par courrier à : Jeunes Agriculteurs du Loiret, 13 avenue des Droits de l'Homme, 45921 Orléans Cedex 9 ou par fax : 02.38.71.90.79

Fait à le / / 2015

Signature du chef d'équipe:

² Pour les enfants mineurs.

AUTORISATION PARENTALE - DECHARGE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur³ (Nom et Prénom).....

Père/Mère/ Tuteur représentant légal³ de l'enfant (Nom et Prénom).....

autorise celui-ci à participer à la course de tracteurs-tondeuses cross organisée dans le cadre de "Terre en fête" le 13 septembre 2015 à Saran.

En cas d'accident, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital le plus proche.

Fait à.....Le.....

Signature

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES SPORTS MECANIQUES

Je soussigné, Docteur (Nom et prénom).....,

certifie après examen que M., Mme, l'enfant³ (Nom et Prénom).....

ne présente aucune contre-indication à la pratique des sports mécaniques en compétition.

Fait à.....Le.....

Cachet et signature du Médecin

³ Rayer les mentions inutiles